

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230606-20230616-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 juin à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mai 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU

Votants : 14
(dont 2 mandats)

Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE
Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

MODIFICATION ET AUGMENTATION DE CRÉDITS
(délibération n° 2023-06-16)

Décision modificative n° 2

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide les modifications de
crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau	Intitulé	Montant
2151	21	Panneaux de voirie	2 400,00	1641	16	Emprunts	112 700,00
231/1002	1002	Éclairage public	110 300,00				

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau	Intitulé	Montant
6218	012	Personnel intérim	10 400,00	741121	74	DSR	24 600,00
62878	011	Participation Ribambelle	27 800,00	741127	74	DNP	7 600,00
65748	65	Subvention Azay Patrim	1 500,00	7472	74	Accompagnatrices bus	7 500,00

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Pascal LEFEVRE

